

Conseil municipal du 22 juin 2023

Procès verbal

Ordre du jour :

Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT : Néant

Compte-rendu :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 mai 2023

Finances :

2. Signature de la convention avec l'Agence de Services et de Paiements (ASP) pour le compte du Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées – Cantine à un euro et tarifs 2023 : restaurant scolaire
3. Tarifs 2023/2024 : restaurant scolaire - portage de repas - périscolaire
4. Nouvelle tarification du Réseau Itinérances (SIPG) – Bibliothèque
5. Tarifs de location de la balayeuse et modèle de convention
6. Adoption du référentiel M57 budget communal
7. Décision modificative n°1 : frais de missions pour les élus

Personnel :

8. Avantage en nature : repas au restaurant scolaire pour les agents
9. Mise en place du télétravail
10. Création de deux postes : agent de crèche à 31 heures - agent d'animation polyvalent à 25,30 heures
11. Création d'un poste d'attaché territorial
12. Véhicule de fonction pour le directeur des services techniques
13. Mise en place du régime des astreintes

Divers :

14. Compte Rendu Annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) - Cap Métropole
15. Convention Territoriale Globale (CTG)
16. Conventions avec « Les croqueurs de pommes »
17. Contrat de coproduction : animation musicale dans les écoles de la commune
18. Convention de mutualisation de la gestion des données au travers du ROC42 - SIEL-TE

Questions diverses :

- A. Présentation du projet de « Halle couverte – Rue René Charre »
- B. Point sur le chantier « Tour de la Jalousie »
- C. Point sur l'aménagement de la place du 8 mai 1945
- C. Point sur le « Plan Canicule Été 2023 »
- D. Débat du conseil municipal sur les projets d'antennes mobiles
- E. Dates des prochains conseils municipaux : 31 août – 12 octobre – 7 décembre

Monsieur le maire fait l'appel.

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 12
Vote par procuration : 7

Le 22 juin 2023, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune, légalement convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni salle du conseil municipal, 1 route de la Tour, 42800 Saint Martin la Plaine, sous la présidence de Monsieur Martial FAUCHET, maire.

En présence de : Martial FAUCHET, Claude CHIRAT, Françoise LAFAY-FECHNER, Sébastien MEILLER, Gisèle GAY, Lucie BERNARDI, Thierry WARGNIES, Nadine MEYRIEUX, Céline PERRET, Vincent TRIOULEYRE, Yann MIRIBEL, Céline CARLE-CHENE

Pouvoirs :

Jean-Georges LAURENT donne pouvoir à Thierry WARGNIES
Dominique DUBOS donne pouvoir à Sébastien MEILLER
Loïc ARNAL donne pouvoir à Céline PERRET
Stéphanie PROIA-BAGOT donne pouvoir à Françoise LAFAY-FECHNER
Janine RUAS donne pouvoir à Claude CHIRAT
Priscilla BRIAND donne pouvoir à Maxime MARTIN
Sylvie BONJOUR donne pouvoir à Martial FAUCHET,

Absents excusés : Jean-Luc DUTARTE, Benoit GUILHON

Absents non excusés : Alain TROUILLAS, Delphine DERAND, Jean-Michel DEMORE, Cyril BALTHAZARD, Maxime MARTIN

Conformément à l'article L2121-17, le quorum n'étant pas atteint, le conseil sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibèrera alors valablement sans condition de quorum.

Le maire,

Martial Fauchet

